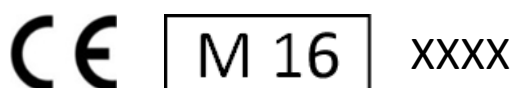


Compteurs d'énergie thermique

1. Instruments concernés

Compteurs d'énergie thermique destinés à un usage résidentiel, commercial et industriel léger et conçus pour mesurer l'énergie thermique qui, dans un circuit d'échange d'énergie thermique, est dégagé par un liquide. Un compteur d'énergie thermique est soit un instrument complet, soit un instrument combiné composé de sous-ensembles (capteur de débit, paire de capteurs de température et calculateur).

2. Marque « CE » de conformité avec marquage métrologique supplémentaire



« M 16 » : Marquage métrologique supplémentaire constitué par la lettre capitale « M » et les deux derniers chiffres de l'année de son apposition, entourés d'un rectangle

« XXXX » : Numéro d'identification de l'organisme notifié

3. Réglementation nationale

Réglementation nationale	Mémorial	Remarque
Règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 concernant les instruments de mesure	A - N°11 du 3.02.2016	

4. Législation de l'Union européenne

Nr-ID	Nature
2014/32/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014

5. Compétences nationales

Compétence	Autorité compétente
Responsabilité nationale	Ministère de l'Economie / ILNAS
Transposition	Ministère de l'Economie / ILNAS
Métrologie	ILNAS – Bureau luxembourgeois de métrologie - Service de métrologie légale
Surveillance du marché	ILNAS – Département de la Surveillance du Marché

6. Informations supplémentaires

Autorités	Informations
	DG Entreprises et industrie <ul style="list-style-type: none">• Website: http://ec.europa.eu/growth/single-market/goods/building-blocks/legal-metrology/measuring-instruments/index_en.htm
	Bureau luxembourgeois de métrologie – Service de métrologie légale <ul style="list-style-type: none">• Téléphone: (+352) 33 55 07• Fax: (+352) 33 55 03• E-mail: metrologie@ilnas.etat.lu
	Département de la Surveillance du marché <ul style="list-style-type: none">• Téléphone: (+352) 247743-20• Fax: (+352) 247943-20• E-mail: surveillance@ilnas.etat.lu